

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
Arrondissement de Fougères
COMMUNE DE MELLE

Séance
Du jeudi 3 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 3 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Mellé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. POSTE Olivier, Maire.

Date de convocation : 28/03/2025
Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 11

Étaient présents : POSTE Olivier, CHALOPIN Christèle, GUÉRIN Dominique, LEBOUTEILLER Delphine, SIMON Alexandra, BATAIS Marie-Annick, TALVA Nelly, MARTIN Benoît, DELAHAYE Angéline

Étaient absents excusés : COSTIL Nicolas, TENNEREL Frédéric et TYLEK Thérèse
Pouvoirs de COSTIL Nicolas à TALVA Nelly et TYLEK Thérèse à LEBOUTEILLER Delphine

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommée, Christèle CHALOPIN, secrétaire de séance ;
Et ceci à l'unanimité des membres présents.

Ces formalités remplies, la séance est ouverte à 19h30.

Ordre du jour :

1/ Approbation du procès-verbal du 3 février 2025

FINANCES

2/ Adhésion Bruded

3/ Participation aux charges de fonctionnement de l'école privée Notre Dame de Louvigné du Désert – Année 2024-2025

4/ Validation du devis fauchage-éparage

5/ Travaux de rénovation du logement 1 bis place St Martin : validation du devis de mission SPS

6/ Validation des CFU 2024 : budget général et annexes

7/ Affectation des résultats 2024 : budget général et ses annexes

8/ Vote des taux d'imposition 2025

9/ Subventions aux associations

10/ Présentation et vote des budgets primitifs 2025 du budget général et ses annexes

11/ Budget annexe commerce multiservices : subvention du budget communal

12/ Amortissement des travaux d'assainissement individuel à la Hérissais

13 / Compte rendu des décisions prises par le Maire dans la cadre de ses délégations consenties par le Conseil Municipal

Questions diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le point 12 est à retirer de l'ordre du jour.

2025.04.13 Approbation du procès-verbal du 3 février 2025

Le procès-verbal est adopté **à l'unanimité des membres présents.**

FINANCES

2025.04.14 Adhésion Bruded 2025

Vu la charte du réseau BRUDED,
Vu les statuts du réseau BRUDED,
Vu le courrier en date du 13 février 2025,

M. Le Maire rappelle que le réseau BRUDED est un réseau de partage d'expériences **entre collectivités dans tous les champs du développement durable**. L'association, créée en 2005, compte aujourd'hui plus de 280 communes.

Plusieurs actions auront lieu en 2025 notamment sur les eaux pluviales, les réalisations durables, le vivre ensemble etc.

L'adhésion est de 0.34 € x 661 habitants, soit **224,74 € pour l'année 2025**. La commune recevra une facture chaque année du montant de sa cotisation annuelle. En cas de désadhésion pendant la durée du mandat, le conseil municipal devra en informer BRUDED avant le 31 mars de l'année en cours.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette adhésion pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** l'adhésion au réseau BRUDED pour l'année en cours,
- **DE VERSER** au titre de l'adhésion, un montant de 0.34 € par habitant soit **224,74 € pour l'année 2025**

2025.04.15 Participation aux charges de fonctionnement de l'école Notre Dame de Louvigné - Année 2024-2025

Vu la demande de participation aux charges de fonctionnement par l'OGEC de l'école Notre Dame de Louvigné du Désert ;

Vu le nombre d'élèves résidant à Mellé et inscrits à l'école privée Notre Dame de Louvigné du Désert : **11 élèves en primaire et 4 élèves en maternels**

Monsieur le Maire rappelle la circulaire préfectorale en date du 31 octobre 2024 qui fixe **le coût moyen départemental à 476 € pour un élève d'élémentaire et 1523 € pour un élève de maternelle ;**

Après avoir contacté le service comptabilité de la mairie de Louvigné du Désert, il s'avère que le coût de l'école publique pour les maternels et les primaires est plus élevé : **1619,28 € pour un maternel et 573,71 € pour un primaire**. La commune doit donc retenir le coût moyen départemental.

Il est donc proposé le versement de la participation de fonctionnement pour l'année scolaire 2024/2025 d'un montant de **11 328 € (4 X 1523 = 6 092 + 11 X 476 = 5 236)**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, DÉCIDE :

- **D'ACCEPTER** la proposition
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au règlement de la participation pour un montant de **11 328 euros**

2025.04.16 Devis fauchage et éparage

Monsieur le Maire donne lecture des 3 devis reçus pour le fauchage – éparage de cette année 2025.

- LE MONNIER environnement : 6 298,20 € HT
- TALIGOT SARL : 8 525,00 € HT
- VILLERBU Alexandre : 7 626,00 € HT

L'assemblée souligne que le devis de Le Monnier est le moins disant mais le travail n'est pas aussi soigné que l'entreprise Villerbu. Il est souligné l'importance de cette prestation pour une question de sécurité et de visibilité sur les routes.

En tenant compte de ces éléments, M. le Maire propose à l'assemblée de retenir l'entreprise VILLERBU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité, DÉCIDE** :

- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise Villerbu pour un montant de 7 626,00 € HT
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2025.04.17 Validation du devis de mission SPS pour les travaux de rénovation du logement 1 bis place St Martin

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la sollicitation des entreprises BAGOT, Apave, Qualiconsult et Socotec pour un devis de mission SPS pour les travaux de rénovation du logement 1 bis place St Martin.

- BAGOT Emmanuel : 2 776,00 € HT
- APAVE : 2 800,00 € HT
- QUALICONSULT : 3 230,00 € HT
- SOCOTEC : 3 887,00 € HT

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'entreprise APAVE a fait un geste commercial sur son prix. Ce dernier était initialement à 2 940,00 € HT. Il rappelle également que l'entreprise BAGOT avait suivi la rénovation du logement 6 rue du Mt St Michel en 2019 et le relationnel avec les différents partenaires avait été un peu compliqué. Il propose donc de retenir l'entreprise APAVE pour un montant de 2 800,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité, DÉCIDE** :

- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise APAVE pour un montant de 2 800,00 € HT
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2025.04.18 Compte financier unique 2024 – Budget annexe commerce multiservices

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique Guérin, délibérant sur le compte financier unique du budget annexe commerce multiservices de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Olivier Poste, Maire, celui-ci s'étant retiré, donne acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer en euros ainsi

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	23 201,39	5 600,00	28 701,39
	Recettes réalisées (1)	B	22 981,39	5 750,32	28 731,71
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	11 977,00	9 229,42	21 206,42
	Dépenses réalisées (1)	E	10 412,08	8 927,24	19 339,32
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats		Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-3 178,92	9 392,39
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-11 224,39	3 729,42	-7 494,97
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		Excédent/déficit	G + H	562,50	1 897,42
Différence entre les restes à réaliser		Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00
Résultat cumulé		Excédent/déficit	G + H + I	562,50	1 897,42

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération 2024.05.56 du 7 mai 2024 portant sur la mise en place du Compte Financier

Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget annexe commerce multiservices de Mellé,

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe commerce multiservices de Mellé ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, Monsieur le Maire s'étant retiré, :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe commerce multiservices

- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2025.04.19 Compte financier unique 2024 – Budget annexe assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique Guérin, délibérant sur le compte financier unique du budget assainissement de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Olivier Poste, Maire, celui-ci s'étant retiré, donne acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer en euros ainsi :

Assainissement collectif - Assainissement collectif - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					I
A					
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	30 002,75	49 385,00	79 387,75
	Recettes réalisées (1)	B	30 002,75	42 752,06	72 754,81
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	45 406,27	66 116,41	111 522,68
	Dépenses réalisées (1)	E	28 835,27	49 808,53	78 643,80
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats		Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-7 056,47	-5 888,99
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	15 403,52	16 731,41	32 134,93
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)		Excédent/déficit	G + H	9 674,94	26 245,94
Différence entre les restes à réaliser		Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00
Résultat cumulé		Excédent/déficit	G + H + I	9 674,94	26 245,94

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
 Vu la délibération 2024.05.56 du 7 mai 2024 portant sur la mise en place du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;
 Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget annexe assainissement de Mellé,

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe assainissement de Mellé ;
 Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, Monsieur le Maire s'étant retiré, :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe assainissement

- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2025.04.20 Compte financier unique 2024 – Budget communal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique Guérin, délibérant sur le compte financier unique du budget communal de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Olivier Poste, Maire, celui-ci s'étant retiré, donne acte de la présentation du compte financier unique du budget communal, lequel peut se résumer en euros ainsi :

Commune de MELLÉ - Principal - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		†
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	188 390,00	614 466,77	702 810,57
	Recettes réalisées (1)	B	177 843,22	560 561,39	728 408,21
	Restes à réaliser	C	8 400,00	0,00	8 400,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	259 366,04	624 466,77	783 823,81
	Dépenses réalisées (1)	E	161 269,34	468 920,10	610 349,94
	Restes à réaliser	F	13 400,00	0,00	13 400,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	16 574,08	91 641,29	108 455,37
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	71 007,24	10 000,00	81 007,24
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	87 581,32	101 641,29	189 462,91
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-5 000,00	0,00	-5 000,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	82 581,32	101 641,29	184 262,91

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées comprennent les opérations faites et les opérations d'ordre

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
 Vu la délibération 2024.05.56 du 7 mai 2024 portant sur la mise en place du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;
 Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget communal,
 Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget communal ;



Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité**, Monsieur le Maire s'étant retiré, :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget communal

- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2025.04.21 Affectation du résultat 2024 – budget commerce

Au vu des éléments du compte financier unique de l'exercice 2024, approuvé précédemment par le conseil municipal et comme il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	3 176,92
- un excédent reporté de :	3 729,42
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	552,50
- un excédent d'investissement de :	344,92
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	1 344,92

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	552,50
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1038)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	552,50
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	1 344,92

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité**, décide :

- **D'ACCEPTER** la proposition d'affectation de résultat 2024 du budget commerce multiservices

2025.04.22 Affectation du résultat 2024 – budget assainissement

Au vu des éléments du compte financier unique de l'exercice 2024, approuvé précédemment par le conseil municipal et comme il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	7 056,47
- un excédent reporté de :	16 731,41
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	9 674,94
- un excédent d'investissement de :	16 571,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	16 571,00
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	9 674,94
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	9 674,94
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	16 571,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- - **D'ACCEPTER** la proposition d'affectation de résultat 2024 du budget assainissement

2025.04.23 Affectation du résultat 2024 – budget communal

Au vu des éléments du compte financier unique de l'exercice 2024, approuvé précédemment par le conseil municipal et comme il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	91 881,29
- un excédent reporté de :	10 000,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	101 881,29
- un excédent d'investissement de :	87 581,32
- un déficit des restes à réaliser de :	5 200,00
Soit un excédent de financement de :	82 381,32
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	101 881,29
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	91 000,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	10 881,29
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	87 581,32



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité**, décide :

- **D'ACCEPTER** la proposition d'affectation de résultat 2024 du budget communal

2025.04.24 Vote des taux des impôts directs locaux 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire rappelle que la taxe d'habitation concerne uniquement **les résidences secondaires**, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Pour 2025, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **33,94 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **39,79 %**
- taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires : **14,81 %**

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :
 - taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **33.94 %**
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **39.79 %**
 - taxe d'habitation (TH) : **14.81 %**
- **CHARGE** Monsieur le Maire :
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux
 - de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

2025.04.25 Vote des subventions 2025 aux associations

Monsieur Le Maire avant de présenter les demandes de subventions, demande à l'assemblée si parmi les élus présents ou ceux qui ont donné pouvoir, certains font partie des associations listées dans le tableau fourni sur table.

Les personnes concernées (membres ou adhérents de ces associations) ne participeront pas aux votes pour chacune des associations dont ils font partie.

Monsieur le Maire précise que les subventions ont été étudiées lors de la commission finances.

Monsieur le Maire énumère donc les demandes :

DEMANDES DE SUBVENTION 2025 – Associations de Mellé	
TIERS	MONTANTS PROPOSES
ACCA – Société de chasse	550,00 €
ACCA – Société de chasse pour piégeages ragoindins	150,00 €
Amicale Cycliste	250,00 €
Breizh Rc Truck	150,00 €
Club de Loisirs	600,00 €
Comité des fêtes	350,00 €
La Ferme En Champ Tée	200,00 €
Mellé-Vous-En	0,00 €
Roc Fanfare	1 200,00 €
Sauvons la Beurrière	0,00 €
UNC	350,00 €
Subventions voyages scolaires	500,00 €
DEMANDES DE SUBVENTION 2025 – Associations Hors Communes	
TIERS	MONTANTS PROPOSES
ADMR	150,00 €
Amicale Donneurs de Sang	150,00 €
Basket de Louvigné	50,00 €
CLIC de Haute Bretagne	50,00 €
Louvi'Gym	50,00 €
MFR	100,00 €
OCCA	648,00 €
Relais Normandie Bretagne	50,00 €
Restos du Cœur	150,00 €
Rêves de clown	50,00 €
Secours populaire	50,00 €
Société d'agriculture	220,00 €
Solidarité paysanne	50,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité**, **DÉCIDE** d'approuver les montants des subventions allouées selon la répartition des votes ci-dessous :

SUBVENTION 2025					
TIERS	MONTANTS PROPOSES	Vote pour	Abstentions	Vote contre	Elus qui ne participent pas aux votes
ACCA – Société de chasse	550,00 €	11			
ACCA – Société de chasse pour piégeages ragondins	150,00 €	11			
Amicale Cycliste	250,00 €	11			
Breizh Rc Truck	150,00 €	11			
Club de Loisirs	600,00 €	8			3
Comité des fêtes	350,00 €	7			4
La Ferme En Champ Tée	200,00 €	11			
Mellé-Vous-En	0,00 €	11			
Roc Fanfare	1 200,00 €	10			1
Sauvons la Beurrière	0,00 €	11			
UNC	350,00 €	8			3
Subventions voyages scolaires	500,00 €	11			
ADMR	150,00 €	8			3
Amicale Donneurs de Sang	150,00 €	11			
Basket de Louvigné	50,00 €	11			
CLIC de Haute Bretagne	50,00 €	11			
Louvi'Gym	50,00 €	11			
Mets-toi en scène	0,00 €	11			
MFR	100,00 €	11			
OCCA	648,00 €	11			
Relais Normandie Bretagne	50,00 €	11			
Restos du Cœur	150,00 €	11			
Rêves de clown	50,00 €	11			
Secours populaire	50,00 €	11			
Société d'agriculture	220,00 €	11			
Solidarité paysanne	50,00 €	11			

Les crédits budgétaires à l'imputation 65748 sont inscrits au BP 2025

Avant la présentation et le vote des budgets primitifs de la commune et annexes, Monsieur le Maire présente le tableau annuel 2024 des indemnités aux élus. Ce dernier a été transmis à l'assemblée en amont de la réunion de Conseil.

2025.04.26 Budget commerce multiservices – approbation du budget primitif 2025

Monsieur le Maire précise que conformément à la législation, le projet de budget a été transmis aux élus avant le vote du budget.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 du commerce multiservices arrêté lors de la réunion de la commission finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 9 432,50 €

Dépenses et recettes d'investissement : 7 800,00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	9 432,50 €	9 432,50 €
Section d'investissement	7 800,00 €	7 800,00 €
TOTAL	17 232,50 €	17 232,50 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission finances,

Vu le projet de budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2025 arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	9 432,50 €	9 432,50 €
Section d'investissement	7 800,00 €	7 800,00 €
TOTAL	17 232,50 €	17 232,50 €

2025.04.27 Budget assainissement – approbation du budget primitif 2025

Monsieur le Maire précise que conformément à la législation, le projet de budget a été transmis aux élus avant le vote du budget.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 de l'assainissement arrêté lors de la réunion de la commission finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 55 042,79 €

Dépenses et recettes d'investissement : 44 054,00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	55 042,79 €	55 042,79 €
Section d'investissement	44 054,00 €	44 054,00 €
TOTAL	99 096,79 €	99 096,79 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission finances,

Vu le projet de budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2025 de l'assainissement arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	55 042,79 €	55 042,79 €
Section d'investissement	44 054,00 €	44 054,00 €
TOTAL	99 096,79 €	99 096,79 €

2025.04.28 Budget communal – approbation du budget primitif 2025

Monsieur le Maire précise que conformément à la législation, le projet de budget a été transmis aux élus avant le vote du budget. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif communal 2025 arrêté lors de la réunion de la commission finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 530 000,00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 410 456,29 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	530 000,00 €	530 000,00 €
Section d'investissement	410 456,29 €	410 456,29 €
TOTAL	940 456,29 €	940 456,29 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission finances,

Vu le projet de budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le budget primitif communal 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	530 000,00 €	530 000,00 €
Section d'investissement	410 456,29 €	410 456,29 €
TOTAL	940 456,29 €	940 456,29 €

2025.04.29 Budget annexe commerce multiservices : subvention du budget principal

Une subvention d'investissement du budget communal vers le budget annexe commerce multiservices a été prévue au budget primitif 2025 pour un montant de 5455,08 € au compte 204181 (biens mobiliers, matériel et études) du budget communal et au compte 13242 (collectivité de rattachement). Cette subvention est prévue pour l'achat de matériel pour le commerce le Mellouën. La commission finances a émis un avis favorable à cette subvention.

Cette subvention d'équipement doit être amortie sur le budget communal pour une durée de 5 ans à partir de la date de mise en service du bien financé (en respectant le cas échéant la règle du prorata temporis).

L'amortissement sera inscrit au 681 – 042 en dépenses de fonctionnement et 2804181 – 040 en recettes d'investissement. En 2025, la 1^{ère} annuité sera de 818,26 € et les quatre suivantes de 1 159,22 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** la subvention d'investissement
- **VALIDE** l'amortissement à compter de la mise en service du bien financé
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision

2025.04.30 Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations consenties par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a signé le devis suivant auprès de l'entreprise APAVE :

- **840,00 € HT** : diagnostic amiante de l'appartement situé 1 bis place St Martin et du bâtiment situé au lieu-dit Dumaiche et **41,00 € HT** par prélèvement d'échantillon pour analyse.

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

Questions diverses :

- 1) **Melleco** : Lucile a fait part de son souhait de quitter son poste à l'issue de son contrat.
- 2) **Cimetière** : sur les 8 cavurnes réalisées à l'hiver 2023, 6 ont été attribuées. Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'établir des devis afin de réaliser 8 nouvelles cavurnes.
- 3) **Gîtes** : Christèle Chalopin 1^{ère} adjointe, responsable des gîtes, propose à l'assemblée la possibilité d'accepter les chiens sur un des gîtes.
- 4) **Argent de poche** : deux jeunes inscrits pour la 1^{ère} semaine des vacances d'avril.
- 5) **Département « Ambitions communes »** : ce dispositif de subventions est maintenu. Pour Mellé, il est possible de déposer deux dossiers par an.
- 6) Le **repas des aînés** aura lieu le samedi 11 octobre.

La séance est levée à 21h31.

Le Maire,
Olivier POSTE



La secrétaire de séance,
Christèle CHALOPIN



